



OBLIGATIONS NATIONALES EN MATIÈRE DE COMMUNICATION D'INFORMATIONS

## Soumettre une **description de l'ONPV** et de ses modifications

## Références dans la CIPV: Article IV.4:

Chaque partie contractante présentera au Secrétaire un rapport décrivant son organisation nationale officielle chargée de la protection des végétaux et les modifications qui sont apportées à cette organisation.

Type: générale<sup>1</sup>.

Méthode de notification: publique<sup>2</sup>.

Organisme responsable: partie contractante.

Organisme destinataire: Secrétaire

**Langues** (article XIX de la CIPV): l'article XIX.3(a) dispose que les informations fournies en application du paragraphe 4 de l'article IV doivent être rédigées dans au moins une des langues officielles de la FAO.

## Raison:

- ◆ La disponibilité d'informations sur les ONPV et leur organisation interne accroît leur fiabilité et leur accessibilité
- ◆ Assure un certain degré de transparence et donne accès à des informations sur l'organisation interne des ONPV.

## Procédures adoptées par la CMP:

- ◆ La description de l'ONPV devrait se présenter sous forme d'organigramme. Idéalement, ses modalités d'organisation devraient apparaître sur l'organigramme (à savoir qui est responsable de quel domaine et quels sont les liens entre les différentes sections de l'ONPV). Cela permettrait de répondre aux deux obligations énoncées au paragraphe 4 de l'article IV de la CIPV, à savoir la description de l'ONPV et des modalités d'organisation de celle-ci aux fins de la protection des végétaux.
- ◆ La description de l'ONPV devrait également mentionner les organisations qui opèrent sous l'autorité de l'ONPV, conformément à l'article IV.2(a)-(g).

1/ Type:
Cénérale = obligation indépendante des circonstances,
En réponse à un événement,
En réponse à une demande.
2/ Méthode de notification:
Publique = via le Portail
phytosanitaire international

Bilatérale = directement entre

les pays.

FRA



Convention International pour la Protection des Végétaux (CIPV)

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome (Italie) Téléphone: +39 06 5705 4812 Courriel: <u>ippc@fao.org</u> Site Internet: <u>www.ippc.int</u>